

Journée d'étude normande sur les solutions d'habitat intermédiaire pour les personnes en situation de handicap

FAMILLES GOUVERNANTES

1. Identification

L'organisation support :	UDAF de la Manche
La localisation (région/ville/quartier) :	Coutances (Centre-Manche)
L'année des premiers emménagements :	2015...si possible

2. Description

- Le point de départ, la question-problème qui est à l'origine de l'initiative ?

⇒ difficultés pour les personnes qui vivent avec un handicap psychique de trouver une solution de logement stable.

⇒ l'accompagnement dans le logement de ces personnes est le plus sûr moyen d'éviter les séjours en CHS.

- Les personnes, les organisations qui sont à l'origine de l'initiative d'habitat, le temps nécessaire à sa réalisation ?

⇒ partenariat entre la fondation du Bon Sauveur, l'UDAF, l'association Hellébore 50 et la MSA.

⇒ volonté de l'UDAF de trouver une solution pour les malades psychiques.

- Le public qui y est hébergé (particularités, difficultés et besoins de ce public en termes de logement, de services, pour vivre de manière autonome, nombre) :

⇒ il s'agit de personnes qui vivent avec un handicap psychique, qui ont besoin « d'accroches sociales » ; c'est-à-dire des personnes qui vivent mal l'isolement et la solitude et pour qui l'accompagnement et la vie en colocation est source d'épanouissement et d'autonomie.

- Les caractéristiques de la formule d'habitat et de son environnement (accessibilité, adaptation, location, bail, redevance...) :

⇒ un logement pour 3 à 4 personnes et une « gouvernante » qui apprend à faire, anticipe les besoins, sans faire à la place ; le dispositif fonctionne avec au moins deux logements, situés à proximité.

⇒ la « gouvernante » propose des activités.

⇒ la « gouvernante » n'est pas présente la nuit.

- *Les caractéristiques du ou des services d'aide à domicile, d'accompagnement social et les modalités d'intervention :*

⇒ la « gouvernante » est une aide à domicile ou TISF qui intervient 10 heures par jour.

⇒ le partenariat avec le SAMSAH est aussi un élément important du dispositif.

- *Les difficultés rencontrées et les solutions préconisées :*

⇒ pour que le dispositif soit opérationnel, il faut que la PCH soit fléchée vers le paiement de la gouvernante, or, pour le moment, la MDA 50 ne semble pas réceptive au projet, alors que le Conseil Départemental l'est.

Contact

Frédérique BOUYAUD
Responsable des services
fbouyaud@udaf50.fr

Union Départementale des Associations Familiales de la Manche